

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019**

Délibération : **N° 2019-11-141**
 OBJET : **DENOMINATION DE VOIES : IMPASSE DES BRIAIS**
 Nomenclature : **8.3.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Absent : 1

Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : 2019 11 141 -
 ANNEXE Dénomination
 impasse des Briais.pdf

Le dix-huit novembre deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le huit novembre deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT, Chantal PERRUCHET, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Gil RANNOU, Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Catherine HENRY donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE

Le membre absent : Gwénola LEBRETON

Rapporteur : Monsieur Gil RANNOU

Dans le cadre du permis d'aménager n°044 209 19 E 3002 situé rue des Marais, une impasse a été créée. Il convient aujourd'hui de la dénommer.

Les propositions ci-dessous ont été faites aux membres de la commission Aménagement réunie le 7 novembre 2019 :

- impasse du Pâtis des Briais
- impasse des Aveneaux
- impasse de la Blanchellerie

Après échanges, les membres de la commission Aménagement ont retenu la dénomination suivante : impasse des Briais.

Vu la présentation faite en commission aménagement du 7 novembre 2019,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- DE DENOMMER l'impasse du permis d'aménager n°044 209 19 E 3002 : impasse des Briais.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 18 novembre 2019
 Le Maire, Alain ROYER.

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20191118-2019-11-141-DE
 Date de la transmission : 21/11/2019
 Date de réception préfecture : 21/11/2019